



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

pays

Question écrite n° 48307

Texte de la question

M. Bernard Perrut serait reconnaissant à Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement de bien vouloir lui indiquer où en est la mise en place des dispositions de la loi du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, et notamment en ce qui concerne l'article 25 visant la reconnaissance des « pays ». Il lui demande dans quel délai elle compte faire publier les textes permettant de mettre en place les pays.

Texte de la réponse

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question concernant la date de parution du décret d'application du nouvel article 22 de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (LOADT) relatif aux pays. Au terme d'un long processus de concertation, souhaité par le Gouvernement, avec l'ensemble des organismes et institutions concernés par la mise en oeuvre des pays, et après consultation du Conseil national d'aménagement et de développement du territoire (CNADT), le projet de décret du Gouvernement a été examiné par le Conseil d'Etat au mois de juin 2000. Il sera par conséquent publié dans les prochaines semaines.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48307

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juillet 2000, page 3869

Réponse publiée le : 31 juillet 2000, page 4502